GÉNÉRALITÉS

Définiton

L'accident d'exposition au sang (AES) est défini comme tout contact avec du sang ou un liquide biologique :

- Par effraction cutanée (piqûre, coupure),
- Par projection sur une muqueuse (œil, bouche) ou sur peau lésée.

Les AES peuvent être responsables d'une transmission de maladies infectieuses chez le personnel soignant, notamment par le VIH, VHB ou VHC.

Facteurs de risque de transmission d'agents infectieux

- Aiguille creuse contenant du sang
- Blessure profonde
- Charge virale élevée du patient source
- Quantité de sang en contact
- Absence de protection (porter des gants n'empêche pas de se piquer mais réduit le risque de séroconversion par un phénomène d'essuyage au moment de la piqûre)

Mesures de prévention

- Etre à jour de ses vaccins (Hépatite B)
- Respecter les précautions standards d'hygiène
- Utiliser un matériel adapté et sécurisé (exemple : aiguille rétractable, recapuchonneur, collecteur à OPCT)

RETROUVEZ NOUS SUR :

www.urps-infirmiere-paca.fr

www.infirmiere-paca.fr

URPS.infirmiere.PACA

URPS_inf_PACA

urps-infirmiere-paca

« Je ne reste pas isolé(e) en cas d'AES, car l'impact psychologique est réel. »

Elaboré en collaboration avec le CPIAS PACA

Espace Valentine, Bât. A
1 montée de Saint Menet, 13011 Marseille
tél. : 04 91 87 54 38

www.urps-infirmiere-paca.fr

urps Infirmière PACA
Union Régionale des Professionnels de Santé

AES

L'IDEL face aux Accidents d'Exposition au Sang

Janvier 2020

CONDUITE À TENIR

1 J'effectue les premiers soins d'urgence

En cas de **COUPURE** ou de **PIQÛRE** :

- Je ne fais pas saigner
- Je lave immédiatement à l'eau et au savon liquide antiseptique (ou ordinaire le cas échéant)
- Je rince abondamment
- Je trempe la blessure 5 min dans un antiseptique type solution de Dakin, le cas échéant polyvidone iodée (Bétadine) ou alcool à 70°

En cas de **PROJECTION** sur une muqueuse ou les yeux :

- Je rince au moins 5 min avec du sérum physiologique ou à l'eau du robinet

Dans la bouche :

- Je réalise un bain de bouche à la Bétadine verte (½ bouchon dans un verre d'eau tiède)

2 J'évalue le risque infectieux

- Je recherche le statut sérologique de mon patient (VHB, VHC et VIH) en prélevant un tube sec avec son accord
- En cas de refus, je considère celui-ci comme potentiellement infecté

3 Je me rends rapidement aux urgences

- J'appelle mon binôme pour lui confier ma tournée
- Je consulte un référent médical AES aux urgences, idéalement dans l'heure suivant l'accident (délai maximum de 4h pour réduire les risques)
- Dès mon arrivée je signale être un professionnel de santé ayant été exposé à du sang potentiellement infecté
- J'informe le médecin de l'heure de l'accident, du matériel en cause, du geste effectué chez le patient, et du port ou non de gants
- Le médecin peut éventuellement me proposer un traitement prophylactique, mis en place rapidement il peut réduire de 80 % le risque de contamination par le VIH

QUELLE PRISE EN CHARGE ?

Le risque « accident du travail » n'est pas couvert pour les libéraux.

Pour la prise en charge des frais médicaux, vous êtes libre de souscrire, en plus du régime de base obligatoire, à une assurance volontaire supplémentaire auprès de la CPAM (AVAT) ou auprès d'un organisme privé.

A défaut d'être titulaire d'un contrat volontaire spécifique, tout remboursement de frais médicaux entrant dans le cadre d'un accident du travail sera considéré par la CPAM comme un indu, et pourra être réclamé.

Pour les **titulaires d'un contrat volontaire uniquement** :

- Faire une déclaration d'accident du travail
- Faire établir impérativement le certificat médical initial par un médecin afin d'obtenir la prise en charge d'un accident du travail
- Ce certificat médical, ainsi que le résultat du test sérologique pratiqué avant le 8ème jour suivant l'accident, doivent être adressés à votre assureur

LES PRÉCAUTIONS STANDARD

Environnement de soins

- Respecter les règles générales d'hygiène en s'adaptant aux conditions du domicile
- Utiliser des lingettes pré-imprégnées le cas échéant

Désinfection des mains (PHA)

- Systématiquement entre 2 patients, 2 activités

Port de gants systématique

- Dès lors qu'il y a contact avec du sang ou tout autre produit biologique, les muqueuses ou la peau lésée du patient
- Pour les soins avec risque de piqûre
- En cas de lésion des mains du soignant

Pour un même patient, changer de gants entre 2 soins

Port des équipements de protection individuelle

- Masque, lunettes, surblouse, tablier à adapter selon le risque (exemple : si risque de projection de produit d'origine humaine, porter une surblouse ou un tablier)

Matériel de soins

- Privilégier l'utilisation de matériel sécurisé et à usage unique

Elimination des déchets

- Les déposer immédiatement après usage dans un collecteur adapté
- Ne pas recapuchonner les aiguilles
- Ne pas désadapter à la main les aiguilles ou les systèmes de prélèvement
- Ne pas dépasser le niveau maximal de remplissage des collecteurs à OPCT